

ÉLECTIONS

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 3 000 habitants
doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

Adresse :
Code postal : Commune :
Municipalité sur la liste électorale

de la commune de :
Département :
 consulaire de :
Pays :
▼ (Cacher la ou les cases correspondant à la demande)
 Donne procuration pour voter en mes lieu et place à :

Devenir Assesneur Bénévole



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h